

**Marché de Services**

**N° PA 2025-007**

**REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)**

**PRESTATIONS DE SERVICES TRAITEURS**

**MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE**

**Passé selon le code de la commande publique**

**(Articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8)**

**ACHETEUR PUBLIC :**

Centrale Lille Institut

Cité Scientifique – CS 20048

59650 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex

Adresse électronique : [marches.publics@centralelille.fr](mailto:marches.publics@centralelille.fr)

**DATE LIMITE DES OFFRES :**

**Le 22 septembre 2025 à 10h00**

## Table des matières

Article 1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA CONSULTATION.....	3
<i>Objet de la procédure</i> .....	3
1.2 <i>Procédure de passation</i> .....	3
1.3 <i>Forme</i> .....	3
1.4 <i>Allotissement</i> .....	3
1.5 <i>Durée</i> .....	3
1.6 <i>Personne en charge de la procédure</i> .....	4
1.7 <i>Nomenclature</i> .....	4
Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	4
2.1 <i>date et heure limite de réception des plis</i> .....	4
2.2 <i>Variantes supplémentaires ou alternatives à l’initiative du pouvoir adjudicateur</i> .....	4
2.3 <i>Langue</i> .....	4
2.4 <i>Voie de réponse possible</i> .....	4
2.5 <i>Modification de détail des documents de la consultation</i> .....	4
2.6 <i>Questions/réponses</i> .....	5
2.7 <i>Délai de validité de votre offre</i> .....	5
Article 3. INFORMATIONS A FOURNIR ET DOCUMENTS DE REPONSE.....	5
3.1 <i>Eléments et informations relatifs à votre candidature</i> .....	5
3.2 <i>Eléments à fournir selon le dispositif choisi</i> .....	5
3.3 <i>Informations à fournir à l’appui de la candidature</i> .....	5
3.4 <i>Contenu du dossier de consultation</i> .....	6
3.5 <i>Documents obligatoires de réponse</i> .....	6
3.6 <i>Sanction en cas de non production</i> .....	6
Article 4. EXAMEN DES CANDIDATURES.....	6
Article 5. EXAMEN DES OFFRES .....	7
Article 6. ECHANTILLONS .....	7
6.1 <i>Critères de notation</i> .....	7
6.2 <i>Base d’évaluation</i> .....	8
Article 7. NEGOCIATIONS.....	9
Article 8. Contentieux.....	9

## Article 1. ELEMENTS ESSENTIELS DE LA CONSULTATION

### **Objet de la procédure**

Le présent marché a pour objet les prestations de service traiteur pour les besoins de Centrale Lille Institut composé de 4 écoles internes (IG2I, ITEEM, ENSCL, Centrale Lille).

Les spécifications techniques de la prestation, objet du marché, sont définies au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### **1.2 Procédure de passation**

Le marché est passé selon la procédure adaptée en application des [articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique](#).

### **1.3 Forme**

Le marché prend la forme d'un accord-cadre exécuté au fur et à mesure de bons de commande dans les conditions fixées aux [articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 et suivant du Code de la Commande Publique](#).

Le marché passé selon une procédure adaptée fera l'objet pour chaque lot d'un accord-cadre sans minimum avec maximum.

Les montants maximums seront répartis de la manière suivante :

- Lot 1 : 25 000€ HT annuels
- Lot 2 : 100 000€ HT annuels
- Lot 3 : 50 000€ HT annuels

Les montants annuels maximum sont donnés à titres estimatif et ne représentent aucun caractère contractuel.

Le lot n°1 est mono-attributaire. Les lots 2 et 3 seront multi-attributaires (3 candidats maximum par lot).

### **1.4 Allotissement**

Le marché est alloti de la manière suivante :

- **Lot 1** : petits déjeuners et pauses sucrées (avec livraison et avec/ou sans service)
- **Lot 2** : Cocktails (avec livraison et avec/ou sans service, nappage tissu, dressage, vaisselles en porcelaine et rangement après manifestation) et buffets froids (avec livraison et avec/ou sans service, nappage tissu dressage, vaisselles en porcelaine et rangement après manifestation) ;
- **Lot 3** : Plateaux repas froids, lunch box ou salades individuelles (avec livraison, sans service,).

### **1.5 Durée**

Le marché issu de cette consultation est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois à compter à compter du 03 novembre 2025, renouvelable 3 fois douze mois, sans pouvoir excéder quatre années. Il prendra obligatoirement fin le 02 novembre 2029.

### **1.6 Personne en charge de la procédure**

Personne en charge de la procédure : Mme DEBLAERE Fanny

Cellule des marchés

Courriel : marches.publics@centralelille.fr

### **1.7 Nomenclature**

Classification CPV principale : 5520000

## **Article 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 date et heure limite de réception des plis**

Votre réponse doit être reçue par Centrale Lille au plus tard **le 22 septembre 2025 à 10h00**.

Tout retard entraînera le rejet de votre proposition.

En cas d'envoi successif par un même candidat, seul le dernier pli déposé avant la date et heure limite de remise des plis sera retenu.

### **2.2 Variantes supplémentaires ou alternatives à l'initiative du pouvoir adjudicateur**

Conformément aux articles R2151-9 et R2151-10 du Code de la Commande Publique, les candidats devront présenter des variantes obligatoires pour les trois 3 lots.

La description technique et les caractéristiques minimales de ces variantes sont décrites au CCTP.

La non-réponse à ces prestations supplémentaires entraînera l'irrecevabilité de la candidature et son rejet sans analyse.

### **2.3 Langue**

Le Document Unique de Marché Européen (DUME) doit être rédigé en français.

Les documents et informations rédigés dans une autre langue doivent être accompagnés d'une traduction en français.

L'unité monétaire obligatoire est l'euro.

### **2.4 Voie de réponse possible**

Vous devez répondre par voie électronique ou "dématérialisée" via la plateforme de dématérialisation PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)) dans l'espace dédié à la présente consultation.

Aucun envoi par télécopie n'est accepté.

Centrale Lille Institut communiquera et transmettra uniquement par voie dématérialisée via PLACE.

### **2.5 Modification de détail des documents de la consultation**

L'acheteur peut apporter des modifications de détail aux documents de la consultation au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de remise des plis.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un soumissionnaire aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limite de dépôt des offres. Dans l'hypothèse où la date de remise des offres initialement fixée ne permet pas la modification ou la transmission des offres dans le délai imparti, cette date sera reportée par l'acheteur. Les candidats identifiés sont informés du report de la date limite de remise des plis.

### **2.6 Questions/réponses**

Les questions, relatives à la procédure et tout au long de celle-ci, seront écrites et exclusivement effectuées via PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)), dans la consultation, en cliquant sur le bouton « poser une question ».

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires, envoyées en temps utile, sur les documents de la consultation sont transmises aux candidats au plus tard, 5 jours, avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Il est conseillé de vous enregistrer préalablement sur PLACE pour retirer le dossier de la consultation, afin d'être informé de la publication des échanges (questions / réponses) et des modifications éventuelles apportées à la consultation.

### **2.7 Délai de validité de votre offre**

Vous êtes tenus par votre proposition pendant un délai de cent vingt jours (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

## **Article 3. INFORMATIONS A FOURNIR ET DOCUMENTS DE REPONSE**

### **3.1 Eléments et informations relatifs à votre candidature**

Vous devez choisir de présenter votre candidature selon le dispositif DUME ou le dispositif classique.

Quel que soit le dispositif retenu, le(s) document(s) relatif(s) à votre candidature doit(vent) contenir l'ensemble des éléments demandés dans l'avis d'appel à la concurrence et présentés ci-dessous.

### **3.2 Eléments à fournir selon le dispositif choisi**

Si vous optez pour le dispositif DUME, vous devez compléter le formulaire en ligne dans son intégralité accessible à l'adresse <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>.

Si vous choisissez de répondre dans le cadre du dispositif « classique », vous pouvez utiliser les documents « Lettre de candidature » et « Déclaration du candidat » joints dans le dossier de consultation, ou utiliser des documents équivalents, à condition qu'ils reprennent toutes les informations demandées.

### **3.3 Informations à fournir à l'appui de la candidature**

- Présentation de votre société.
  
- Les attestations sur l'honneur relatives aux interdictions de concourir.

Vous renseignez aussi les informations suivantes :

- Vous devez indiquer si vous êtes en situation de redressement judiciaire. Si tel est le cas, vous devez fournir la(les) copie(s) du(des) jugement(s) prononcé(s) par le tribunal.
- Concernant vos capacités financières, vous devez indiquer votre chiffre d'affaires global sur les 3 derniers exercices disponibles ainsi que la moyenne annuelle.
- Une liste des principaux services fournis au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé, vos références sur des prestations similaires.

### **3.4 Contenu du dossier de consultation**

Les documents de la consultation sont constitués des éléments suivants :

- Le présent règlement de la consultation
- L'imprimé DC1 ; lettre de candidature
- L'imprimé DC2 ; déclaration du candidat
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le cahier des clauses techniques particulières
- L'acte d'engagement
- BPU

### **3.5 Documents obligatoires de réponse**

- L'imprimé DC1, lettre de candidature ;
- L'imprimé DC2, déclaration du candidat ;
- L'acte d'engagement
- Offre de prix ;
- Un mémoire technique décrivant l'offre selon les besoins de l'établissement décrits dans le CCTP.

### **3.6 Sanction en cas de non production**

A défaut de production des informations ou documents signalés comme obligatoires visés à l'article ci-dessus, l'intégralité de l'offre peut être déclarée irrégulière par l'acheteur et être rejetée.

Centrale Lille Institut se réserve toutefois la possibilité de régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

## **Article 4. EXAMEN DES CANDIDATURES**

Les candidatures sont examinées au regard des documents et renseignements mentionnés à l'article [3](#) « Informations à fournir ».

Ne sont pas admises les candidatures qui ne respectent pas les exigences formulées dans l'avis d'appel à la concurrence, dans le présent règlement de la consultation et / ou dans le Code de la Commande Publique.

## **Article 5. EXAMEN DES OFFRES**

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, au sens des articles L2152-1 à L2152-4 du Code de la Commande Publique, sont éliminées.

L'acheteur peut demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation avec le candidat ni à une modification de l'offre.

En cas de discordance constatée dans une offre, les annexes à l'acte d'engagement prévalent sur les autres pièces. Si le candidat concerné est retenu, son offre fera l'objet d'une mise au point.

## **Article 6. ECHANTILLONS**

Une commission de restauration examinera des échantillons lors d'une dégustation qui se tiendra sur 3 demi-journées (1 journée par lot) semaine 40. La présentation d'échantillons est obligatoire sous peine de rejet de l'offre.

Les échantillons devront être fournis sans contrepartie financière avec remise d'un bon de livraison.

Les dates et heures de livraison des échantillons seront communiquées après l'ouverture des plis sur la plateforme [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Les échantillons seront dégustés pour juger de la qualité des produits proposés lors de l'analyse des offres. La remise d'échantillons concerne l'ensemble des lots.

Les échantillons seront clairement individualisés, étiquetés suivant la désignation du bordereau de prix. Les échantillons transmis ne donneront pas lieu à restitution et ne seront pas facturés à CENTRALE LILLE.

Pour chacun des échantillons remis, le candidat présentera un échantillon correspondant à la gamme classique.

Pour les buffets et cocktails, le candidat proposera une variété de pièces et d'échantillons de mets pouvant être proposés.

Le candidat dimensionnera la quantité et la diversité des échantillons permettant aux 6 membres de la commission des marchés de participer au test de dégustation. Les échantillons porteront une identification claire (étiquetage) selon la formule à laquelle ils correspondent.

Les candidats devront joindre, pour chaque échantillon, la fiche technique correspondante.

Une étiquette devra obligatoirement être apposée sur chaque échantillon avec les mentions :

- Le n° du lot
- La désignation commerciale
- Le nom du candidat
- La fiche technique

### **6.1 Critères de notation**

Le marché sera attribué aux candidats ayant présenté l'offre la plus avantageuse au regard des critères de sélection pondérés. Si plusieurs offres sont considérées comme équivalentes, l'offre retenue sera celle dont le prix global sera le plus bas.

Les critères d'attribution et leurs pondérations sont les suivants :

Critère	Pondération	Sous-pondération
Prix	40%	
Qualité de service	50%	
	Analyse du Mémoire technique	30%
	Grille d'évaluation des échantillons	20%
Social et développement durable	10%	

**1. Prix des prestations : 40%** : Le critère prix sera apprécié au regard du montant du devis descriptif et estimatif détaillé (bordereau de prix unitaires). Il sera apprécié par rapport à l'offre la moins disante en application de la formule suivante :

Note = Pondération du critère prix X  $\frac{\text{montant de l'offre la moins disante}}{\text{montant de l'offre jugée}}$

**2. Qualité du service : 50%** - Critère décomposé comme suit :

- 30% sur la base du mémoire technique ; description des moyens humains et logistiques, la qualité des produits et le suivi de qualité, composition des aliments proposés, liste des allergènes, catalogue du candidat (étendue et richesse de la gamme des produits proposés et fréquence de renouvellement de la gamme), exemple de visuels notamment pour les prestations avec service : vaisselle et décoration utilisées, processus de commande, délais de commande appliqués.
- 20% sur la base de la grille d'évaluation complétée le jour de la dégustation. (Document modèle joint au DCE).

**3. Social et Développement durable : 10 %**

Description des mesures et modalités de prise en compte du volet social et description des méthodes et des solutions mises en place pour le respect de l'environnement (économies d'énergie, recours à des emballages recyclables ou biodégradables, livraison, approvisionnement, traitement des déchets, utilisation de l'eau, démarche anti gaspillage, mesures limitant l'empreinte carbone etc...)

*Veillez décrire la démarche de développement durable en cours dans l'entreprise et/ou de vos fournisseurs ou les références du label de développement durable obtenu. Plus précisément le candidat décrira les démarches entreprises en termes d'achats responsables*

## **6.2 Base d'évaluation**

### **6.2 Base d'évaluation**

L'évaluation de la qualité des produits proposés se fondera sur :

- L'analyse de la base de la grille d'évaluation complétée le jour de la dégustation,

L'évaluation de la qualité du service du candidat se fondera sur :

- Le mémoire technique ; description des moyens humains et logistiques, la qualité des produits et le suivi de qualité, composition des aliments proposés, liste des allergènes, catalogue du candidat (étendue et richesse de la gamme des produits proposés et fréquence de renouvellement de la gamme), exemple de visuels notamment pour les prestations avec service : vaisselle et décoration utilisées, processus de commande, délais de commande appliqués.

## **Article 7. NEGOCIATIONS**

Centrale Lille se réserve la faculté de négocier les 3 meilleures offres remises par les candidats à l'issue d'une première analyse des offres.

La négociation avec les candidats aura lieu soit par échanges écrits via PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)), soit par des réunions provoquées à l'initiative de Centrale Lille Institut., dans ses locaux ou en visioconférence. Dans ce cas, chaque soumissionnaire concerné sera convoqué dans un délai raisonnable et se verra préciser la date, l'heure et le lieu de la réunion. Si le soumissionnaire justifie de son impossibilité à se présenter à l'entretien auquel il a été convoqué, un nouvel entretien sera fixé en accord avec lui.

Les éléments de négociation seront déterminés sur la base des offres des candidats. La négociation pourra porter sur tous les aspects de l'offre du candidat aussi bien technique que financier sans pour autant modifier l'objet de l'accord-cadre.

Les entretiens de négociation sont menés individuellement avec chaque candidat afin d'assurer l'égalité de traitement des candidats et de préserver le secret industriel et commercial entourant leur savoir-faire.

Les négociations pourront également se dérouler en plusieurs phases successives. Il est cependant prévu au maximum deux (2) tours de négociation.

A l'issue de chaque phase de négociations, les soumissionnaires sont invités à transmettre une nouvelle offre suivant les modalités et délais précisés par Centrale Lille Institut identiques pour chaque soumissionnaire ou, à défaut, maintenir leur offre initiale.

Si un soumissionnaire ne répond pas à la proposition de négociation ou, s'il participe à la négociation mais ne renvoie pas de nouvelle proposition dans le délai fixé, Centrale Lille Institut considère que ce soumissionnaire maintient sa dernière proposition.

Lorsque Centrale Lille Institut estime que les négociations sont closes, les dernières offres déposées sont considérées comme définitives. Il est ensuite procédé à l'analyse de ces nouvelles offres.

## **Article 8. Contentieux**

Le présent marché est régi par le droit français. Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du marché seront soumis au tribunal administratif de Lille.